

# RECRUTEMENT DE 24 ADJOINTS DE SECURITE



## Un premier pas vers le métier de policier...



La Direction Départementale de la Sécurité Publique des Alpes-Maritimes  
Recrute des adjoints de sécurité.

Les adjoints de sécurité assistent les policiers dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale, et d'assistance aux victimes.

Dotés d'un uniforme, ils accueillent et informent le public dans les commissariats, effectuent des patrouilles dans les quartiers et contribuent au développement de la sécurité.

### INFORMATIONS

Centre Départemental de Stages et de Formation : **04.97.25.99.43 et 99.42**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	LES EPREUVES	FORMATION
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un dossier à retenir dans tous les services de la Sécurité Publique</li><li>• Une lettre manuscrite de motivation</li><li>• Une photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité</li><li>• Un justificatif de la position au regard du service national</li><li>• par l'un des médecins de la police Une photocopie des ou diplômes obtenus</li><li>• Un certificat médical établi nationale figurant sur la liste remise au candidat lors du retrait du dossier,</li><li>• (les conditions requises portent sur la taille, le poids, l'acuité visuelle et l'aptitude au service actif de jour comme de nuit)</li><li>• Une enquête administrative est effectuée en complément, visant à s'assurer de la bonne moralité du candidat</li></ul>	<p><b>Les candidats dont le dossier est jugé recevable sont soumis à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Des tests psychotechniques préalables,</b></li><li>• <b>Un exercice</b> destiné à vérifier la capacité du candidat à s'exprimer convenablement en français</li><li>• <b>Un entretien</b> avec les membres de la commission départementale de sélection (environ 20').</li><li>• L'appréciation de la commission porte notamment sur la motivation du candidat pour l'emploi</li></ul> <p>Sur proposition de la commission, le Préfet des Alpes-Maritimes arrête la liste définitive des candidatures agréées.</p> <p><b>Un contrat d'engagement de 5 ans est proposé aux candidats admis.</b></p>	<p><b>Rémunérée</b> de 14 semaines de formation initiale en 2 périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un module de formation générale en école de police de 12 semaines</li><li>• Un stage d'adaptation au site d'affectation de 2 semaines</li></ul> <p><b>Promotion sociale</b></p> <p>Durant son contrat, l'ADS bénéficie :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'une formation continue destinée à répondre aux besoins du service, à le préparer aux évolutions de son métier, ou à d'éventuels changements d'emploi, tout en assurant son perfectionnement.</li><li>• D'une formation gratuite aux concours de la police nationale, notamment au concours spécifique de gardien de la paix,</li><li>• Possibilité de faire valider son expérience professionnelle par un diplôme « sûreté des espaces ouverts au public » de niveau CAP, reconnu par l'Education Nationale.</li></ul>